

INITIATIVE PREFECTURE MARITIME

Sommaire :

Page 1 :

- Initiative PREMAR

Page 2 :

- Lettre à la ministre des Armées

Page 3 :

- Lettre ouverte au médecin chef du bureau des expertises médicales

Page 4 :

- AG CAVAM 16-17 Juin 2021
- Départ Gérard LAUGIER



Le lundi 28 juin à 9h00, votre association vous a invités à un rassemblement pour faire entendre votre mécontentement sur les délais extrêmement longs que le service juridique des Armées met pour traiter les dossiers « Préjudice d'Anxiété » dans le cadre du protocole transactionnel. Alors que beaucoup de nos adhérents, sur cette problématique, nous in-

terpellent à chaque permanence, nous regrettons que certains ne se soient pas déplacés pour exprimer leur insatisfaction.

Un représentant de la PréMar nous a reçu et nous lui avons exposé les faits, en lui indiquant que nous avons observé que les victimes ayant déposé directement leur dossier au service instructeur perçoivent plus rapidement leurs indemnités contrairement aux dossiers déposés par nos avocats.

Pour nous, cela constitue une injustice et une discrimination graves entre exposés à l'amiante au sein d'un même ministère.

Le syndicat CGT des retraités était présent car leurs dossiers subissent le même problème.

Aussi, nous lui avons déposé un courrier à transmettre à notre Ministre des Armées (voir ci-après).

De plus 2 autres questions, qui peuvent intéresser certains de nos adhérents, furent portées et abordées par le syndicat CGT.

► Il s'agit, pour ceux demandant leur départ en retraite, de la non prise en compte, par le service des pensions depuis quelques mois, de certains insalubres.

► L'autre point développé, sera la demande de l'application d'une décision de justice du Conseil d'État du 10 juillet 2020, reconnaissant les années d'exposition aux poussières d'amiante comme travaux insalubres.

Lettre à la Ministre des Armées

Madame la Ministre,

Suite à notre lettre du 6 janvier 2021, vous nous avez répondu en date du 3 février 2021.

Malheureusement votre réponse ne répond absolument pas à notre demande.

Volontairement nous avons attendu plusieurs semaines afin de voir si la situation allait se débloquenter mais force est de constater que le problème rencontré, n'a que très peu évolué.

En effet, vous nous rappelez dans votre réponse l'ouverture du guichet transactionnel amiante en mai 2019, **mais nos adhérents ne sont pas concernés par ce guichet.**

Je vous indiquais que notre propos concernait le protocole transactionnel mis en place, **à partir de novembre 2017**, entre votre ministère et les salariés exposés aux poussières d'amiante et donc bien avant la création du guichet cité précédemment.

Ce protocole a été voulu par votre direction des affaires juridiques suite à des décisions du Conseil d'État reconnaissant l'existence des préjudices subis.

Cette voie de la médiation a été engagée en accord avec tous les protagonistes (victimes amiante, avocats, Présidents des tribunaux administratifs et votre service juridique) afin de désengorger les rôles des tribunaux administratifs concernés et réduire le délai d'indemnisation.

Enfin courant février, nous avons reçu 34 protocoles, quantité ridicule par rapport au nombre de dossiers, environ 400, qui attendent pour certains d'être indemnisés depuis plus de 2 ans.

Nous constatons que le service des affaires juridiques du Ministère des Armées priorise les dossiers déposés au guichet unique amiante au détriment de ceux du protocole transactionnel **mis en place en novembre 2017** puisque des dossiers déposés bien après les nôtres, sont indemnisés bien plus rapidement.

D'ailleurs, la notice explicative relative au dépôt d'une demande d'indemnisation du préjudice d'anxiété, établie par votre ministère, indique des délais stipulés en mois alors que pour nos adhérents, cela se compte en année.

Cela constitue une injustice et une discrimination grave, entre exposés à l'amiante au sein de votre ministère et, nous le pensons, volontaire de votre service ; rien ne s'est amélioré malgré les multiples relances de nos avocats.

Aussi nous avons l'honneur d'attirer à nouveau votre attention afin que vous interpelliez votre service pour qu'il réenclenche et accélère le processus transactionnel, car une multitude de victimes attendent, pour certains, depuis plusieurs années, de percevoir leurs licites indemnités.

A ce jour, malgré la transmission, par vos soins, de notre correspondance, j'attire votre attention sur le fait que la direction des affaires juridiques n'a jamais daigné apporter de réponse.

Cela démontre, si vous en doutiez, que votre service juridique fait particulièrement peu de cas de la résolution des dossiers déposés par nos avocats.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma requête et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Gérard Lojewski

L'ancien Président de l'ASAVA adresse une Lettre ouverte au Médecin Chef du bureau des expertises médicales

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous me précisez les directives quant à l'exercice de mon suivi professionnel pour exposition aux poussières d'amiante.

Vous jugez utile de préciser : «*Les frais engendrés seront **supportés** (mis en gras par mes soins) par le ministère des armées dans les limites du tarif de responsabilité de la sécurité sociale.* ».

Les mots ont un sens !

Je trouve totalement déplacé d'utiliser le mot « supporter » quand il s'agit en fait seulement « d'assumer », pour le ministère des armées, les conséquences financières de ses manquements aux règles élémentaires d'hygiène et de sécurité, en matière d'expositions aux poussières d'amiante.

Dans le scandale de l'amiante et dans le cadre du lien de subordination du salarié à son employeur, **qui supporte aujourd'hui les conséquences de conditions de travail totalement inappropriées ?**

- Le ministère des armées, condamné à maintes reprises par les tribunaux pour faute inexcusable pour avoir exposé sciemment son personnel à ce cancérigène, alors que depuis des lustres tous les employeurs dont lui, savaient combien il était particulièrement nocif ?
- Les charges financières qui résultent de ces jugements et de la réglementation en matière de suivi post professionnel sont bien dérisoires au regard de ce qu'il convient de qualifier de crimes industriels et de la cohorte de malheur qui en résultent !
- Où bien ces milliers de salariés, frappés dans leurs chairs, qui développent encore aujourd'hui après plusieurs décennies, des pathologies invalidantes qui les privent d'une retraite heureuse, quand elles ne les conduisent pas tout droit dans la tombe ?
- Qui ? Sinon ces salariés, se rendant dans les arsenaux et établissements de l'état le matin pour « gagner leur vie » et surtout pas pour y laisser leur peau !
- Qui ? Sinon ces veuves et ces familles, à la peine inconsolable, privées de l'un des leurs, par la faute coupable d'un employeur plus soucieux de faire son business que de protéger ses salariés ?
- Alors de grâce ! Un peu de respect pour leurs mémoires et pour tous ceux qui se rendent au scanner tous les cinq ans, la peur au ventre d'apprendre qu'à leur tour, ils sont atteints « de l'amiante » ! La langue française est suffisamment riche pour vous permettre de modifier votre écrit dans le sens ici souhaité.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération respectueuse.

Jean Herquin

AG CAVAM 16 et 17 juin 2021

J'ai le plaisir de vous annoncer la continuité de la CAVAM avec un bureau de 9 membres.

Le premier jour, la première partie de séance était emplies de crainte et d'indécision concernant l'avenir de notre coordination CAVAM, mais après la pause, la reprise de séance a permis l'engagement de 4 volontaires supplémentaires pour renforcer les 5 membres déjà prêts à faire vivre la CAVAM.

Cette partie de séance s'est déroulée dans une toute autre atmosphère car le désir que vive et continue la CAVAM était dans l'esprit de tous même si nombreuses étaient les inquiétudes des uns et des autres à pouvoir assumer les fonctions qu'imposent un engagement au sein du bureau de cette coordination nationale.

La séance du jeudi matin entérina la présentation du nouveau bureau.

Durant ces séances à aucun moment, il n'y eut de règlement de compte même si des reproches furent exprimés vis à vis des actions menées ou pas par la CAVAM.

Cela fut constructif et sera utile au futur bureau.

Il y avait, de la part de tous les représentant(e)s présent(e)s, la réelle envie que perdure la CAVAM.

Le nouveau bureau se réunira en septembre composé de gauche à droite de :

- *Christian MAZZA
- *Alain BOUSQUET
- *Francis MESPEDE
- *Augustin VINALS
- *Alain GUERET Président
- *Jean Marc SEGUREL
- *Samuel LOMBARDO
- *Didier POCIELLO
- *Béatrice POCIELLO.



Pierre SCARRONE

Départ Gérard LAUGIER



Notre ami Gérard Laugier, après 14 ans au sein de notre association, a souhaité passer la main.

Aussi c'est avec un immense regret que nous voyons un bénévole quitter notre Conseil d'Administration mais avec aussi beaucoup de fierté d'avoir pu côtoyer au quotidien ce grand MONSIEUR où sa camaraderie, sa réserve, sa pugnacité et sa gentillesse vont bien évidemment nous manquer.

Malgré tout, nous comprenons sa décision et cela est bien légitime après autant d'années au service des victimes de l'amiante, couronnées de succès aussi bien dans le domaine du préjudice d'anxiété que de la maladie professionnelle.

Son dévouement, sa connaissance des procédures et sa détermination à cette cause ont été sans faille et unanimement reconnus par ses camarades du CA comme par nos adhérents.

Au nom de toutes et tous, nous lui souhaitons le meilleur dans cette nouvelle étape de sa vie auprès de sa famille et amis.

Ce n'est qu'un au revoir et non un adieu car sachant son engagement afin d'obtenir des droits nouveaux aussi bien pour les victimes de l'amiante que pour les concitoyens que nous sommes, nous le reverrons à nos côtés dans les différents et pro-

chains combats.

Et comme le disait Léon Tolstoï « Le temps qui nous reste à vivre est plus important que toutes les années écoulées ».